



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 24 janvier 2023]**

Date de la convocation

18 janvier 2023

Date de mise en ligne

26 janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 5

Votants : 32

**Présents :** Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés :** Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Martine MOSTARDI,

**Absents :** Thomas DOMENECH

**N° 011/ 2023**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

### **OBJET DE DELIBERATION : Demande de subvention pour la réfection de vitraux de l'église Saint-Pierre**

Les travaux de rénovation intérieure de l'abbatiale Saint-Michel devant débuter cette année, ceux-ci impliqueront la fermeture de l'édifice. La conséquence première en sera le transfert de nombreux offices et manifestations culturelles vers l'église Saint-Pierre.

Or, plusieurs vitraux de ce bâtiment, classé au titre des Monuments historiques, demandent à être réparés. Ainsi, tant pour une gestion pérenne de cet édifice que pour le confort des visiteurs, il est indispensable de procéder à leur entretien.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès de l'État (DRAC) et du Conseil Régional pour la réfection de ces vitraux, selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 20 614 € H.T.

Subvention État (20 %) : 4 123 €

Subvention Conseil Régional (20 %) : 4 123 €

Ville de Gaillac (60 %) : 12 368 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

### **VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** auprès de l'Etat et du Conseil Régional Occitanie les concours financiers mentionnés ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a long horizontal stroke underneath.

**Fait à Gaillac le 25 janvier 2023**